

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE PRESTATIONS DE SERVICES

1. Dispositions générales

Les présentes conditions générales, établies en conformité avec l'article L. 441-6 du Code de commerce, s'appliquent aux prestations proposées par la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Vaucluse dont le siège est situé à Avignon, au 46 Cours Jean Jaurès et ci-après dénommée « la CCIT ».

D'autre part, les personnes physiques ou morales souhaitant bénéficier d'une prestation de service sont dénommées : « le client ».

Les parties conviennent que leurs relations seront régies exclusivement par les présentes conditions générales, à l'exclusion de toute condition préalablement mentionnée dans les documents relatifs à la négociation (devis, proposition de prestation, projet, facture). Les présentes conditions générales écartent les conditions générales et spécifiques d'achat des clients, et ne peuvent être modifiées ou complétées que par un avenant accepté par les deux parties.

Si l'une des clauses des présentes conditions générales de vente se trouvait nulle ou annulée, les autres clauses n'en seraient pas pour autant annulées.

Le fait que le vendeur ne fasse pas application à un moment donné d'un quelconque article des présentes conditions, ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement des dites conditions générales de vente.

2. Prestations

Objet des prestations

Les prestations de services gratuites ou payantes concernées par ces conditions générales de vente sont les suivantes :

- Conseil aux entreprises ou aux collectivités quelles que soient leur nature,
- Fourniture de fichiers et d'analyses économiques,
- Etudes économiques de territoire,
- ...

Devis ou proposition de prestation

La CCIT intervient sur demande expresse du client, un devis ou une proposition de prestation, l'un et l'autre gratuit, sera alors réalisé par la CCIT. Ce devis ou cette proposition doit présenter un état détaillé des prestations que la CCIT propose de réaliser afin de répondre au besoin exprimé par le client. La durée de validité d'un devis ou d'une proposition de prestation est, sauf mention particulière, de 45 jours à compter de la date inscrite en entête du document.

Pour confirmer sa commande de manière ferme et définitive, le client devra retourner le devis ou la proposition de prestation sans aucune modification, soit par courrier postal ou par télécopie, dument daté, signé et paraphé avec la mention « bon pour accord », soit par courrier électronique avec l'expression du consentement du client.

Sauf clauses particulières se substituant aux présentes conditions générales, ces dernières sont annexées au devis ou à la proposition de prestation. Les présentes conditions générales de vente et/ou les clauses particulières sont réputées avoir été acceptées sans réserve dès lors que le devis a été validé comme mentionné au paragraphe précédent.

Cette validation vaut alors commande de la prestation.

Prestation de conseil sans devis

La CCIT peut également fournir des prestations de conseil gratuitement. Dans ces cas-là, aucun devis ou proposition de prestation ne sera communiqué au client, mais les présentes conditions générales de vente s'appliquent pour de tels conseils.

3. Collaboration et obligations du client

Le client s'engage à collaborer activement avec le vendeur. Le client s'engage en particulier à fournir au vendeur, dans les délais requis, tous les documents, renseignements, informations détenus par lui et nécessaires à la réalisation des prestations de services objet des présentes.

4. Exonération de responsabilité

De convention expresse entre les parties, le vendeur n'est soumis, au titre des présentes, qu'à une obligation de moyens à l'exclusion de toute obligation de résultats. En aucun cas, la CCIT ne peut être tenue pour responsable des dommages directs et/ou indirects, matériels et/ou immatériels, liés à un retard de livraison, à une non-conformité aux besoins du client ou dus à une cause indépendante de l'intervention de la CCIT.

La responsabilité de la CCIT ne porte que sur le non-respect de ses obligations. De même, la CCIT ne pourra être tenue pour responsable d'un préjudice financier ou commercial, ou de toute autre nature causé dans le cadre de l'utilisation de ses services et pour lequel sa responsabilité ne pourrait être engagée.

5. Paiement et conditions de paiement

Facturation

La facturation intervient après réalisation des prestations. La convention passée entre la CCIT et le client peut prévoir l'émission de facturations partielles en fonction du volume des prestations et de leur rythme de réalisation.

Paiement

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à réception de la facture, en dehors des cas pour lesquels ce délai est fixé par voie réglementaire.

Le dépassement de ce délai de paiement ouvre droit, et sans autre formalité pour la CCIT, à des intérêts moratoires à compter du jour suivant l'expiration du délai au taux de trois fois le taux d'intérêt légal, tout mois commencé étant dû en entier.

6. Fichier client

Conformément aux dispositions de la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent qu'il peut exercer directement auprès de la CCIT. Le fichier client de la CCIT ne fait l'objet d'aucune commercialisation.

7. Réclamations et litiges

Toute demande d'information, de précision et de réclamation éventuelle doit être adressée à l'adresse suivante :

CCIT de Vaucluse

46 Cours Jean Jaurès

84008 AVIGNON Cedex 1

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises au droit français.

En cas de litige relatifs à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions, seul sera compétent le Tribunal de commerce d'Avignon.